

EVOLUTIS CONSEIL
Société anonyme
au capital de 580 320 euros
Siège social : 28 rue de la Bretonnerie, 95300 PONTOISE
388 581 399 RCS PONTOISE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze mai,
A 11 heures,

Les associés de la société **EVOLUTIS CONSEIL** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 28 rue de la Bretonnerie 95300 PONTOISE, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur **Romain LEMAIRE**, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration de la société.

Monsieur **Yves CHARON** et Monsieur **Julien LEMAIRE**, acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

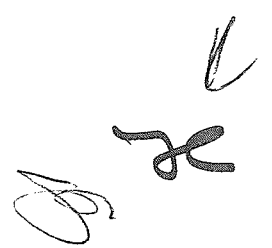
Monsieur **Julien LEMAIRE** est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4463 actions sur les 4464 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau directeur général délégué,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'administration

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau directeur général délégué :

Madame Manuèle LEMAIRE demeurant 9 rue de la Coutellerie 95300 PONTOISE.

Madame Manuèle LEMAIRE déclare qu'elle accepte les fonctions de directeur général délégué et qu'elle n'est pas frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Romain LEMAIRE

Le secrétaire
Julien LEMAIRE

Le Scrutateur
Yves CHARON